« C’est ma femme, je fais ce que je veux » : un Tunisien condamné à 6 mois ferme après avoir lynché sa femme

05/08/2021 à 22h16



Ttribunal judiciaire de Versailles (Yvelines) – Ce jeudi 5 août 2021, un ressortissant tunisien de 26 ans a été condamné pour des violences exercées sur sa femme, enceinte de 4 mois. La victime a défendu son conjoint à l’audience et ne s’est pas portée partie civile. Mais grâce à la mobilisation des témoins, à l’intervention rapide de la police et à la détermination de la justice à lutter contre les violences conjugales, l’homme de 26 ans, qui a nié en bloc, va passer quelques mois derrière les barreaux, il est condamné à un an de prison, dont six mois ferme assortis de deux ans de sursis avec interdiction d’approcher sa compagne.

La police a été appelée par des témoins dans l’après-midi**. Une femme venait d’être traînée par les cheveux, depuis la place située en face de son immeuble jusqu’à son hall. La porte vitrée refermée, son conjoint l’avait rouée de coups, frappant avec ses pieds sur sa tête.** Les fonctionnaires ont rapidement interpellé l’homme qui avait fui les lieux en trottinette. La victime refuse d’être vue par un médecin, a **l’oreille en sang, elle présente des ecchymoses au visage, dans le haut du dos et sur le bras.**

[…]

Au cours de leurs déclarations, les témoins ont rapporté que l'homme de 26 ans avait dit « **c'est ma femme, je fais ce que je veux** » alors qu'il la battait. « Non, monsieur ne fait pas ce qu'il veut avec sa femme », a déclaré en introduction la procureure de la République. « Pour lui tout le monde est menteur, il a une attitude de déni total. Ce qui doit nous interpeller, c'est qu'il est décomplexé d'agir sur la voie publique, même quand des personnes tentent de s'interposer. Vous avez un degré zéro de remise en question, il a l'impression que c'est lui qui est dans la toute-puissance. » Et de souligner l'importance d'intervenir en cas de violences conjugales, quelle que soit l'attitude de la victime : « Ce dossier a pu démarrer grâce aux personnes présentes qui ont dénoncé les faits, grâce à la police qui est intervenue immédiatement ».

[…]

Le Parisien / Actu